

**Extrait du registre des délibérations  
de la Ville de Villeneuve d'Ascq**

Conseil municipal du mardi 3 mars 2026

**N° VA\_DEL2026\_38**

**Objet : Première affectation des crédits destinés aux associations dans le domaine de l'éducation au titre de l'année 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 03 mars à 18h45, le conseil de municipal de Villeneuve d'Ascq s'est réuni en l'hôtel de ville, lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Gérard CAUDRON, maire, suite à la convocation qui a été adressée à ses membres cinq jours francs avant la séance, laquelle convocation a été affichée à la mairie, conformément à la loi.

Tous les membres en exercice étaient présents ou représentés à l'exception de Philippe DOURCY, ayant donné pouvoir à Françoise MARTIN, Saliha KHATIR, ayant donné pouvoir à Alexis VLANDAS, Graziella MOENECLAËY, ayant donné pouvoir à Vincent BALEDENT, Alizée NOLF, ayant donné pouvoir à Maryvonne GIRARD, Mariam DEDEKEN, Charlène MARTIN, Dominique GUERIN étant absents, André LAURENT étant excusé.

La Ville s'est engagée, dans le cadre de sa politique d'éducation, à soutenir les actions mises en œuvre par les associations de parents d'élèves, les foyers socio-éducatifs, les associations en relation avec l'enseignement et les coopératives scolaires des écoles publiques de Villeneuve d'Ascq.

Un crédit de 40 650 € a été inscrit au budget 2026, représentant une enveloppe globale à répartir sous forme de subventions pour des associations œuvrant dans ce secteur.

Il est proposé d'attribuer des subventions :

- aux associations de parents d'élèves (APE) afin de permettre la mise en place d'activités ludiques et festives ;
- à la Délégation Départementale de l'Éducation nationale afin de soutenir ses actions ;
- aux foyers socio-éducatifs des collèges Molière et du Triolo,
- aux associations de parents d'élèves des collèges Camille Claudel et Arthur Rimbaud, en vue de soutenir des projets culturels et l'organisation de temps forts.

Par ailleurs, il est proposé d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association d'expertise citoyenne et de solidarité AVECS afin de soutenir la mise en œuvre

d'ateliers d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité dans les écoles Taine et Toulouse Lautrec, ainsi qu'à l'association Terres du Nord, terres de combats pour la création du jeu de société « Terres du Nord 14-18 ».

Enfin, la Ville attribue une dotation aux écoles pour l'achat des fournitures scolaires. Certaines écoles ont souhaité acquérir des supports pédagogiques spécifiques à leur fonctionnement. Il est donc proposé d'attribuer une subvention à la coopérative scolaire de ces écoles sur la base de 4,20 €/élève. Ces sommes seront déduites de la dotation initiale.

**Après avis de la Commission n°5 Sports, jeunesse, éducation, enseignement supérieur, enfance, petite-enfance du mardi 3 février 2026, Il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le versement des subventions reprises dans les tableaux ci-annexés pour un montant total de 26 049 €.**

**Imputation comptable : 65748 213 4110**

**Politiques publiques (domaine-action-activité) : 15.3.1 Enseignement primaire public, 15.2.1 Enseignement secondaire, 15.3.4 Soutien aux projets d'école**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents et des représentés cette proposition.**

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire,  
Antoine MARSZALEK

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gérard CAUDRON

Extrait de la présente délibération a été affiché le lundi 9 mars 2026 à la porte de la mairie et publié sur le site internet de la ville, en exécution des dispositions des articles L.2121-25 et R.2121-11 du code général des collectivités territoriales

ID télétransmission : 059-215900930018-20260303-218128-DE-1-1  
Date AR Préfecture : jeudi 5 mars 2026

<b>SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES</b>		
<b>EFFECTIFS 2026</b>		
<b>4,20 par élève</b>		
<b>Titulaire du compte bancaire</b>	<b>Effectif</b>	<b>Montant</b>
OCCE Ecole Elémentaire Joséphine Baker	163	685 €
OCCE Ecole Maternelle Joséphine Baker	108	454 €
OCCE Ecole Primaire Louise de Bettignies	178	748 €
OCCE Ecole Primaire Calmette	123	517 €
OCCE Ecole Elémentaire Camus	80	336 €
OCCE Ecole Maternelle Camus	49	206 €
OCCE Ecole Primaire Chateaubriand	121	508 €
OCCE Groupe Scolaire Cézanne	129	542 €
OCCE Ecole Elémentaire Chopin	119	500 €
OCCE Ecole Maternelle Chopin	74	311 €
OCCE Ecole Primaire René Clair	157	659 €
ASS PMC educ action	168	706 €
OCCE Ecole Maternelle Curie	100	420 €
OCCE Ecole Elémentaire Paul Fort	103	433 €
OCCE Ecole Maternelle Paul Fort	67	281 €
OCCE Ecole Elémentaire Anatole France	139	584 €
OCCE Ecole Maternelle Anatole France	83	349 €
OCCE Ecole Maternelle Jean Jaurès	84	353 €
OCCE Ecole Elémentaire La Fontaine	257	1 079 €
OCCE Ecole Maternelle La Fontaine	139	584 €
OCCE Ecole Elémentaire Mermoz	164	689 €
OCCE Ecole Maternelle Mermoz	102	428 €
OCCE Ecole Elémentaire Pablo Picasso	159	668 €
OCCE Ecole Elémentaire Prévert	125	525 €
OCCE Ecole Elémentaire Rameau	160	672 €
OCCE Ecoles Maternelles Saint Exupéry et Boris Vian	97	407 €
Coopérative Scolaire Augustin Thierry	64	269 €
OCCE Ecole Maternelle Toulouse Lautrec	56	235 €
OCCE Ecole Maternelle Van der Meersch	72	302 €
OCCE Ecole Elémentaire Verhaeren	201	844 €
OCCE Ecole Maternelle Jules Verne	83	349 €
OCCE Ecole Primaire Verlaine	240	1 008 €
	<b>3964</b>	<b>16 649 €</b>

<b>DOMAINE : 15 ENSEIGNEMENT</b>		
<b>ACTION : 3.1 ENSEIGNEMENT PUBLIC</b>		
Nom de l'association	Imputation	Subvention allouée
Association des Parents d'élèves Groupe Scolaire Calmette	65748.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves FCPE Groupe Scolaire Chopin	65748.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves Groupe Scolaire Camus	65748.213.4110	300 €
Conseil de Parents des écoles Jean Jaurès	65748.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves Picasso	65748.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves La Fontaine	65748.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves du Groupe scolaire Cézanne	65748.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves Groupe Scolaire Taine	65748.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves Ecole Boris Vian Élémentaire	65748.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves des écoles publiques Maternelle et Élémentaire Verlaine	65748.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves du Groupe Scolaire Pierre et Marie Curie	65748.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves de l'école Primaire Toulouse Lautrec	65748.213.4110	300 €
Association Autonome des Parents d'élèves du Groupe Scolaire Jacques Prévert	65748.213.4110	300 €
Délégation Départementale de l'Éducation Nationale	65748.213.4110	900 €
Association d'Expertise Citoyenne et de Solidarité (AVECS)	65748.213.4110	1 000 €
Association Terres du Nord Terre de Combats	65748.213.4110	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>6 800 €</b>

<b>DOMAINE : 15 ENSEIGNEMENT</b>		
<b>ACTION : 2.1 ENSEIGNEMENT SECONDAIRE</b>		
Nom de l'association	Imputation	Subvention allouée
Association des Parents d'élèves du Collège Arthur Rimbaud	65748.213.4110	300 €
Association des Parents d'élèves du Collège Camille Claudel	65748.213.4110	300 €
Foyer Socio-Éducatif du Collège du Triolo	65748.213.4110	1 000 €
Foyer socio-éducatif du Collège Poguelin Molière	65748.213.4110	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 600 €</b>